

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 ; ; six mois - 14 ; ;
 ; ; un an 25 ; ;

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

L'imprimerie et les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX sont transférés rue du Vieil-Abreuvoir, 25, (coin de la rue Nain).

Roubaix, 1 Juin 1867.

BULLETIN.

On danse, on mange. Voilà en deux mots le résumé de la situation politique. Les journaux de Paris nous arrivent chaque jour remplis de descriptions de fêtes, de soirées, de banquets plus magnifiques les uns que les autres et auxquels assistent par douzaines des Majestés et des Altesses de toute importance et de toute valeur. Comme Français, nous devons être fiers du témoignage d'admiration que nous donnent les têtes couronnées, en faisant en ce moment de notre capitale, la capitale du monde; mais nous pouvons dire aussi avec le *Figaro*: « Les peuples doivent être bien heureux pour que leurs maîtres, leurs pères, s'amuse d'aussi bon cœur! »

Un souverain dont les peuples jouissent surtout d'un bonheur incomparable, doit arriver à Paris aujourd'hui. C'est l'empereur Alexandre II de toutes les Russies. Le Czar sera reçu à la frontière par le personnel de l'ambassade russe et par les aides-de-camp de l'Empereur. A Paris, Napoléon III, lui-même, ira au-devant de S. M. Russe, accompagné des ministres, des maréchaux, du préfet de police, du préfet de la Seine, etc., etc. On ne dit pas, si à ces personnages doit se joindre une députation des exilés polonais. Cette attention toucherait vivement le cœur paternel d'Alexandre II.

Le roi de Prusse viendra à Paris — lui aussi! — dans quelques jours. Il s'y rencontrera avec son frère de Russie, et les deux souverains pourront cimenter sur la terre française l'alliance cordiale conclue entre eux, il y a quelques mois et dont nous apprécierons un jour tous les avantages.

Les rigueurs inquisitoriales continuent dans le Hanovre contre les partisans du roi détrôné et de l'indépendance nationale. Les autorités prussiennes vont jusqu'à vouloir imposer leurs exigences à l'ex-reine Amélie. Sa Majesté a été mise dans l'alternative ou de quitter le pays ou d'accepter pour son entourage les personnages qui lui seraient désignés par la Cour de Prusse; ayant refusé d'obtempérer à cette obligation, Sa Majesté va quitter Marienbourg pour rejoindre le roi, son époux, à Hietzing.

Les magistrats suisses viennent d'accomplir un grand acte de justice et de réparation. Un nommé Meyer, déclaré coupable de faux et reconnu innocent après une longue captivité, a été réhabilité solennellement. L'Etat a été condamné à lui compter 4,000 francs de dommages-intérêts.

Nous recommandons cet exemple aux magistrats de tous les pays.

La peste bovine a reparu en Angleterre. A partir du 18 juin, une quarantaine de douze heures sera ordonnée pour tous les bestiaux importés. Si un animal malade est signalé, il sera tué au débarquement. L'importation des bestiaux provenant des pays infectés est interdite.

J. REBOUX.

M. le vicomte Clary a déposé deux amendements très-importants l'un et l'autre sur le projet de loi militaire. Le premier est relatif à la durée du service et aux obligations imposées aux citoyens compris dans la réserve. En voici le texte :

« La durée du service dans l'armée active est de cinq ans, à l'expiration desquels les militaires servent encore pendant quatre ans dans la garde nationale mobile.

« La durée du service des jeunes gens qui n'ont pas été compris dans l'armée active est de neuf ans dans la réserve qui ne sera soumise à aucune obligation autre qu'à des appels au chef-lieu de canton. Le mariage est facultatif dans la réserve à 25 ans accomplis. »

On remarquera qu'il n'est question ici ni de stage périodique, comme dans l'or-

ganisation actuelle de la réserve, ni d'appels et de manœuvres au chef-lieu de département, comme dans le projet amendé par la commission législative. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que l'une et l'autre exécution seraient bien accueillies.

Le second amendement de M. Clary fait intervenir dans le débat un système de répartition déjà mis en avant et qui ne manque pas d'adhérents éclairés et désintéressés. Voici la proposition de l'honorable député :

« La répartition qui déterminera la part à attribuer à l'armée active et à la réserve sera faite à l'avenir non plus sur le nombre des inscrits, mais sur celui des jeunes gens bons et disponibles pour le service, à cet effet, les opérations du conseil de révision précéderont le tirage, tous les jeunes gens inscrits seront examinés de façon à ne laisser concourir au tirage au sort que ceux réellement aptes au service. »

Un grand nombre de conseils généraux, des officiers supérieurs, des légistes et des économistes ont maintes fois demandé ce que nous appellerons la révision préventive. Elle a sans doute des inconvénients; mais elle offre de nombreux avantages. Il est bien que les uns et les autres soient exposés devant l'opinion publique.

Pour extrait : J. REBOUX.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

Toulon, 30 mai,

On croit que l'escadre partira prochainement pour Gènes où elle doit escorter la famille royale d'Italie, revenant avec le prince Napoléon et la princesse Clotilde, visiter l'Exposition. L'escadre ira ensuite à Malte pour faire escorte au Sultan conjointement avec l'escadre anglaise.

Le bey de Tunis est attendu prochainement à Toulon, où il purgera une quarantaine d'observation. Il arrivera sur la frégate cuirassée l'*Invincible* ou la *Sarcis*. Abd-el-Kader viendra sur la corvette le *Forbin*.

MEXIQUE.

Vienne, 29 mai.

La Gazette de Vienne (édition du soir) a reçu de l'ambassade mexicaine de Vienne la nouvelle que contrairement au bruit qui avait couru de la capture de l'empereur

du Mexique, les républicains ont été complètement battus à Queretaro et que Juarez est en fuite. Dans le cas où il serait malheureusement confirmé que Maximilien a été fait prisonnier, le gouvernement autrichien ferait les démarches les plus actives pour obtenir sa mise en liberté.

AUTRICHE.

Vienne, 30 mai.

On lit dans la Presse : Les dispositions prises jusqu'à ce jour, font présumer que le voyage de l'empereur d'Autriche, à Paris, aura lieu du 30 juin au 10 juillet.

On assure que le Sultan visitera Londres et Berlin et qu'il retournera à Constantinople par Vienne.

Le bruit court que M. Herbst va être nommé ministre de l'Instruction publique, et M. Bergea ministre de la Justice.

Pesth, 29 mai.

La Chambre des députés a adopté par 209 voix contre 89, le projet de loi concernant les affaires communes à la Hongrie et à l'empire d'Autriche.

ESPAGNE

La *Epoca* répondant à un article du *Siècle* relatif à la dette espagnole dit : que l'Espagne a rempli tous ses engagements dans la question des railways, en accordant aux compagnies les subventions stipulées par le devis local.

PROVINCES-DANUBIENNES.

Jassy, 30 mai.

Les mesures prises contre les israélites ont été retirées sur un ordre venu de Bukarest.

Bukarest, 30 mai.

On désigne le colonel Creuzlesco comme le successeur probable de M. Gherghel, ministre de la guerre, qui a donné sa démission.

M. Crémieux a envoyé de Paris aux israélites roumains une dépêche promettant la haute intervention de l'empereur Napoléon III en leur faveur.

ETATS-UNIS.

New-York, 29 mai,

(par la câble Transatlantique)

Une lettre de M. Mac Culloch, ministre des finances, constate qu'une augmentation provisoire de la dette est inévitable.

New-York, 29 mai, soir.

Or, 137 3/4. Change sur Londres, 109 1/2. Bons américains 1882, 109 1/2. Chemin de fer de l'Illinois, 115 3/4.

New-York, 30 mai. Le ministre des finances, M. Mac Culloch annonce qu'il discontinuera pendant quelque temps les réductions de papier-monnaie.

ANGLETERRE.

Londres, 30 mai, soir.

L'échange des ratifications du traité relatif au Luxembourg aura lieu demain, à cinq heures. Il devait avoir lieu aujourd'hui jeudi, mais la ratification autrichienne n'était pas encore arrivée. L'échange a été remis à demain. La ratification autrichienne est attendue ce soir.

ITALIE

Florence, 29 mai, soir.

La Chambre des députés a approuvé la convention postale avec l'Espagne. L'ambassadeur de France à Rome, M. le comte de Savigney est arrivé ici. Il est reparti immédiatement pour la France.

ANGLETERRE

Londres, 30 mai, soir.

A la Chambre des communes, Lord Stanley répondant à M. Monck, dit que le Gouvernement n'a pas reçu d'informations officielles confirmant la nouvelle que Maximilien aurait été condamné à être fusillé. Lord Stanley fait observer que cette nouvelle n'est qu'un bruit recueilli par un journal de San Luis de Potosi. Les dernières nouvelles reçues par Lord Stanley sont antérieures à la date de la prétendue défaite de Maximilien.

Londres, 30 mai, soir.

Lord Montagu annonce à la Chambre des Communes qu'aux termes d'une décision du Conseil des ministres, à partir du 18 Juin, une quarantaine de 12 heures sera ordonnée pour tous les bestiaux importés. Si un animal malade est signalé, il sera tué au débarquement. L'importation des bestiaux provenant des pays infectés par la *Cattle-plague* (peste bovine) est interdite.

TURQUIE

Marseille, 29 mai

Des lettres de Constantinople, en date du 22, confirment que le Sultan a décidé que son fils Yousof Jeddin et ses trois neveux l'accompagneront à Paris. Fued-Pacha sera le seul ministre qui accompagnera Sa Hautesse. La suite du Sultan se composera de 200 personnes.

A l'occasion de la prochaine fête du commencement de l'année musulmane, des réformes seront promulguées, notamment l'autorisation de vendre les biens des mosquées, qui seront désormais dévolus aux familles des donateurs.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 2 JUIN 1867.

— 30 —

LES ROQUEVAIR

— XVIII —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 29 mai).

« Aussi ai-je béni la pauvreté, dit la vicomtesse de Roquevaire, car c'est à elle que je dois d'être heureuse du seul bonheur qu'un cœur honnête puisse envier : une affection légitime fondée sur l'estime et sur une confiance réciproque. »

« Riez-en, si vous le voulez, mais à trente-six ans je commence à réaliser les rêves charmants de la jeunesse, et j'ai la certitude que cette félicité, si lente à arriver, sera durable. »

« Ma fille a dix-sept ans. Elle répond à toutes nos espérances. Sa raison est parfaite. Elle a accepté notre détresse d'abord, notre médiocrité ensuite, avec

un courage qui ne s'est pas démenti un seul instant. Sa vivacité, sa gaieté mettent la vie dans notre intérieur. Marie est l'ange chargé d'éloigner de son père et de moi toutes pensées sombres, tous regrets du passé, tous soucis pour l'avenir. »

Le jour où j'ai cru qu'il faudrait vendre Roquevaire, j'éprouvai une grande douleur; mais du moment que la restitution mystérieuse nous eût permis de conserver ici un abri et d'y vivre, il m'a semblé que le malheur ne pouvait plus m'atteindre. »

« Ma fille est douée d'une intelligence vraiment supérieure. Elle aime passionnément la lecture, et nous faisons venir tous les ouvrages nouveaux qui nous paraissent mériter d'être lus. C'est notre seule dépense de luxe. Nous faisons un choix pour Marie; elle a déjà une fort bonne bibliothèque. Parmi les écrivains modernes, notre auteur de prédilection est Henri Lesueur; ma fille surtout en est véritablement enthousiasmée; elle sait par cœur toutes ses poésies, et je crois qu'elle ne passe pas un jour sans lire quelques pages de son auteur favori. »

« Nous avons appris avec beaucoup de surprise que personne ne connaît Henri Lesueur ni à Paris ni ailleurs. »

« Ce mystère augmente encore le goût de ma fille pour cet auteur; elle soutient que si elle vivait dans le même monde que lui, elle le devinerait de suite. M. Roque-

vair prétend que Marie a une véritable passion pour cet inconnu, je serais quelquefois tentée de le croire. »

« Sans m'inquiéter de ce goût si prononcé, mais si peu dangereux, je n'approuve pas les plaisanteries continuelles que Jacques fait à Marie à ce sujet; elles sont acceptées par ma fille avec beaucoup de gaieté; pour elle et pour son père, c'est un jeu d'esprit qui les amuse. Seulement je trouve qu'il se prolonge trop... »

Roquevaire, 10 janvier.

« Vous me demandez, ma chère amie, si j'ai entendu parler des anciens propriétaires de Roquevaire. Je ne crois pas que vous ayez un grand désir de connaître la destinée des Sardan, mais vous voulez savoir si j'ai entièrement oublié les premières années de ma jeunesse. »

« Je suis trop heureuse du présent pour redouter les souvenirs du passé; Roquevaire en est rempli, je ne cherche point à les éloigner, Mon mari les connaît tous; il m'y ramène souvent lui-même. Sans m'expliquer entièrement, je puis vous dire que le vicomte de Roquevaire connaît Paul personnellement, et qu'il a pour lui une haute estime. A ses yeux Paul est, ce qu'il a toujours été aux miens, un homme très-distingué. »

« Je sais que M. Sardan a perdu sa mère, et qu'il habite avec l'abbé Romilly, ce cé-

lébre créateur dont vous m'avez parlé, qui lui-même est de la Corrèze et parent de la famille Sardan par les Beauvray. Paul est employé dans les bureaux du ministère de la guerre. Son frère est colonel d'un régiment de cavalerie. »

« On annonce un nouvel ouvrage de Henri Lesueur. C'est, dit-on, un livre de philosophie. Marie assure qu'elle n'est pas effrayée de ce grand mot, et qu'elle dévorera jusqu'à la dernière page le livre de son ami inconnu. »

« Nous avons encore reçu, toujours à titre de restitution, vingt mille francs. Ainsi Roquevaire va se trouver libre d'hypothèques. »

« L'abbé Romilly vient prêcher cette année le carême à Tulle. Tous les Corrèziens se font un fête de le voir arriver. Pour moi qui, dans mon enfance, ai si souvent admiré son portrait placé alors dans le grand salon de Roquevaire, j'éprouve à son égard une vivacité curieuse. Il a bien trente-cinq ou quarante ans de plus que son portrait; probablement je ne le reconnaitrai pas. »

« M. de Roquevaire veut entendre l'abbé Romilly et causer avec lui de Paul Sardan. Nous irons passer le temps du carême à Tulle. »

XIX

Le vicomte de Roquevaire avait reçu,

sans trop de surprise, le premier envoi d'argent qui lui avait été fait. Le deuxième et le troisième l'étonnèrent beaucoup. Le quatrième lui inspira bien des soupçons qu'il désira éclaircir.

Par délicatesse, il n'avait pas cherché à connaître ou à deviner l'auteur de ces restitutions. Tous ceux avec lesquels il avait perdu étaient ruinés eux-mêmes, ou des fripons exerçant le métier de faire des dupes. L'argent envoyé ne pouvait venir de là.

M. de Roquevaire avait été intimement lié avec M. de..., devenu alors préfet de police; il lui écrivit confidentiellement et lui proposa ses doutes.

Le préfet de police se mit à la disposition du vicomte pour les éclaircir. Ses agents, munis des indications fournies par M. de Roquevaire, commencèrent leurs recherches, et, quinze jours après, le vicomte reçut une lettre du préfet de police, elle contenait ces mots :

« Les sommes qui vous ont été adressées, à quatre époques différentes, viennent d'une seule personne, M. Paul Sardan demeurant à Paris, chez son oncle, l'abbé Romilly, rue de Lille, 97. »

Le vicomte répondit : « Mon cher préfet, M. Paul Sardan n'a pas de fortune; il est obligé pour vivre de travailler dans les bureaux du ministère de la guerre; cet argent ne peut venir de